

2022 DEVE 13 : Contrat de cession de droits d'auteur en vue d'une exposition naturaliste au Parc de Bagatelle (16^e)

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le code de la propriété intellectuelle ;

Vu le projet de délibération, en date du par lequel Madame la Maire de Paris propose la signature d'un contrat de cession de droits d'auteur en vue d'une exposition naturaliste au Parc de Bagatelle (16^e) ;

Vu le projet de contrat de cession de droits d'auteur ci-annexé ;

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe Najdovski au nom de la 8^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le contrat de cession à titre non exclusif de droits d'auteur relatif aux photographies réalisées par M. Pierre Joseph en vue notamment de l'organisation d'une exposition naturaliste au Parc de Bagatelle, joint à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat.